

TECHNICIEN(NE) EN TRAVAUX PRATIQUES

Remplacement

École Louis-Cyr

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

Le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) cherche à pourvoir un (1) remplacement jusqu'au 23 juin 2026 de **technicienne ou de technicien en travaux pratiques** au sein de [l'école Louis-Cyr à Napierville](#).

Vous souhaitez donner un sens à votre travail au quotidien et faire une différence dans la vie scolaire et sociale des élèves? Au CSSDGS, tous les employés y contribuent, chacun à sa façon.

VOTRE ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Une organisation qui a pour mission la réussite scolaire et sociale de près de 31 995 élèves, dans un réseau de 55 établissements. [Découvrir le CSSDGS](#).

VOS CONDITIONS D'EMPLOI

- Horaire : 17h45 heures par semaine, du lundi au mercredi de 9h à 12h et 13h à 14h30 ainsi que le jeudi de 9h à 12h et de 13h à 14h15;
- Salaire : de 27,75 \$ à 37,04 \$ de l'heure, selon les qualifications, l'expérience et en conformité avec la convention collective en vigueur.

VOTRE MISSION

Assister le personnel enseignant et les élèves dans la préparation, la présentation, la surveillance et l'évaluation des travaux pratiques de laboratoire et d'atelier. Pour en savoir plus sur la description de tâches détaillée, veuillez consulter [le plan de classification](#).

VOTRE APPORT AU QUOTIDIEN

- Conseiller, guider et surveiller les élèves dans le déroulement de travaux pratiques. Faire respecter des consignes données et des règles de sécurité dans l'utilisation du matériel mis à la disposition des élèves, notamment les produits dangereux, les outils et les machines-outils. Participer à l'évaluation des travaux des élèves et exercer les fonctions de moniteur ou de répétiteur ;
- Planifier l'horaire des travaux pratiques et l'utilisation des locaux, du matériel et de l'équipement. Au besoin, tester, modifier et développer des projets d'activités pour les élèves. Préparer le matériel, les produits ainsi que l'équipement requis pour les travaux planifiés ;
- Participer au choix des appareils, des outils, des machines-outils et des instruments; faire le calibrage, l'entretien, la réparation, l'inventaire du matériel et des produits, la préparation des bons de commande, les achats requis et assurer le suivi du budget alloué à son secteur ;
- Participer à l'organisation d'expositions ;
- Utiliser un ordinateur et divers logiciels nécessaires à l'exécution de ses travaux, effectuer des recherches sur Internet et assister le personnel pour l'utilisation de logiciels propres à son secteur d'activités ;
- Initier des techniciennes ou techniciens moins expérimentés et coordonner le travail du personnel de soutien dans les tâches accomplies relativement à la réalisation de programmes d'opérations techniques.

VOS QUALIFICATIONS

Diplôme d'études collégiales (DEC) dans une technique appropriée à la classe d'emploi.

TECHNICIEN(NE) EN TRAVAUX PRATIQUES

Remplacement

École Louis-Cyr

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

VOTRE PROFIL

- Aptitudes pour la relation d'aide et le conseil ;
- Dynamisme et compétences d'animation de groupes ;
- Esprit d'équipe et de coopération ;
- Facilité sur le plan des relations interpersonnelles et sens de la communication ;
- Habbités de rédaction et excellente maîtrise du français oral et écrit.

POSTULEZ DÈS MAINTENANT

Le défi vous intéresse? Vous pouvez soumettre votre candidature en ligne au plus tard le 21 avril 2026, avant 16h en cliquant [ici](#).

Référence de concours : S-2526-049

Le CSSDGS remercie tous les candidats et les candidates de leur intérêt, mais ne communiquera qu'avec les personnes retenues.

Le CSSDGS est engagé dans un [programme d'accès à l'égalité en emploi](#) et invite les femmes, les minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Le CSSDGS est assujetti à la [Loi sur la laïcité de l'État](#) ainsi qu'aux dispositions amenées par l'adoption du projet de loi 94 depuis le 30 octobre 2025. Cette loi vise notamment à élargir l'interdiction du port de signes religieux à l'ensemble du personnel travaillant ou étant appelé à se présenter auprès des élèves. Cette dernière stipule que tous les membres du personnel doivent exercer leurs fonctions à visage découvert, s'abstenir de porter tout signe religieux et utiliser exclusivement le français dans le cadre de leurs fonctions.